



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 164

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des bouchers bovins et chevalins ainsi que des charcutiers. Ces professions ont été durement affectées par la crise dite « de la vache folle » et par la baisse de la consommation que celle-ci a provoquée. Déjà, des mesures spécifiques ont été adoptées afin de pallier les effets de cette crise et soutenir ce secteur d'activité. Eu égard à l'importante mission que ces commerces de proximité remplissent dans le cadre de l'aménagement du territoire, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les nouvelles dispositions que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de poursuivre l'effort qui a été entrepris.

Texte de la réponse

De nombreuses mesures ont été prises, en effet, par les pouvoirs publics pour aider les entreprises de la filière viande à faire face aux conséquences de la crise liée à l'encéphalopathie spongiforme bovine. A ces mesures spécifiques s'ajoute la mise en place d'un fonds de restructuration. Les bouchers qui souhaitaient obtenir une aide au départ volontaire ou à la reconversion sur un autre créneau de marché ont pu largement y accéder. De plus, le Gouvernement a tenu compte de la sensibilité du secteur en limitant les possibilités d'implantation de la grande distribution pour préserver le commerce de détail et de proximité. La situation actuelle que connaissent les bouchers reflète l'évolution de la consommation de viande qui, depuis une dizaine d'années, n'a pas augmenté, ainsi que la part croissante prise par la grande distribution dans la vente de ces produits. Néanmoins, d'une manière générale, la crise de la « vache folle » n'a pas amplifié les difficultés rencontrées par la boucherie artisanale, les bouchers traditionnels bénéficiant au début de la crise d'un a priori favorable des consommateurs. L'application de la réglementation relative à l'étiquetage et à la traçabilité est sans doute le meilleur atout dont disposera la filière pour engager le consommateur, très demandeur de garantie sur l'origine et la qualité du produit, à un retour vers la viande bovine. Les artisans, qui sont les plus à même d'apporter aux consommateurs l'information qu'ils réclament, seront les mieux placés pour tirer parti de cette nécessaire évolution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 164

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2179

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2591